

La Fnac confirme que La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC se sont prononcées en faveur du projet d'accord sur le travail du dimanche

Suite à l'envoi le 13 janvier de son projet d'accord sur le travail dominical aux organisations syndicales représentatives au niveau du groupe, la Fnac annonce avoir obtenu une intention de signature de trois organisations syndicales recueillant 30% des suffrages aux dernières élections professionnelles : La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

Cet accord des organisations syndicales va permettre de débiter la procédure d'information-consultation auprès des instances représentatives du personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe. A l'issue de cette période, dont la durée ne peut excéder trois mois, l'accord sur le travail du dimanche et en soirée pourra être signé et notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Ces dernières disposeront alors d'un délai de 8 jours pour s'y opposer. A défaut d'opposition, l'accord entrera en vigueur.

A propos du Groupe Fnac - www.groupe-fnac.com : Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multi-format de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 10 millions de visiteurs uniques/mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 3,895 milliards euros et emploie 14 500 collaborateurs.

Contact Presse :

Laurent Glépin : 01 55 21 54 13 – laurent.glepin@fnac.com

Alexandre André : 01 55 21 54 46 – alexandre.andre@fnac.com